

Point d'actualité

DRFiP 67

décembre 2025



1) Compte-rendu de la Formation spécialisée du mercredi 03/12/2025 :

Pour cette réunion, tous les points à l'ordre du jour n'ont pas été discutés, la direction ne disposant pas encore de tous les éléments nécessaires pour les traiter. Voici les points qui ont été abordés :

➤ Bilan du télétravail pour l'année 2024 :

La direction a présenté les chiffres relatifs au télétravail au niveau national. Depuis la mise en œuvre du télétravail au sein de la DGFIP dans le cadre du Protocole directionnel 2021, le nombre d'autorisations accordées ne cesse de croître : au 30 juin 2025, 63 % des agents bénéficiaient d'une autorisation de télétravail, et pour l'année 2024, le taux moyen mensuel de télétravailleurs s'est établi à 51,1 %.

Au 31 décembre 2024, le nombre total de refus de télétravail enregistrés dans SIRHIUS s'élève à 116 pour 69 997 autorisations accordées, soit un taux de refus de 1,6 pour mille (*NB : même si le nombre d'agents bénéficiaires ayant reçu au moins une autorisation s'élève en réalité à 58 479*).

La DGFIP poursuit également l'équipement de ses agents en téléphones portables afin de faciliter l'exercice optimal de leurs missions en télétravail.

Par ailleurs, le suivi des aménagements de poste a bénéficié d'une attention soutenue grâce au retour des fiches de visite des médecins du travail, pour les situations de télétravail recommandées pour raisons médicales, notamment afin de protéger les agents vulnérables.

Le 6 décembre 2024, la Direction générale des Finances publiques a constitué un groupe de travail dédié au télétravail, dans le but de mettre à jour le protocole en vigueur depuis 2021. Lors de cette réunion, seule la CFDT et la CFTC ont participé aux échanges et formulé des observations.

Les autres organisations syndicales représentatives ont quant à elles choisi de ne pas prendre part à cette instance, mais leurs contributions ont tout de même été recueillies ultérieurement. La publication du nouveau protocole de télétravail est donc envisagée dans un avenir proche.

Concernant plus particulièrement les préconisations du médecin du travail en matière de télétravail, et malgré la bienveillance affichée par la DFFiP sur la protection de ses agents vulnérables, la CFTC rappelle, en particulier au niveau local, qu'en aucun cas la Direction ne devrait réduire les recommandations émises par le corps médical car seule la médecin du travail possède les compétences et connaissances médicales. La santé de l'agent demeure la priorité de la CFTC.

Il convient de rappeler qu'en cas de refus de télétravail, qu'il soit motivé ou non par une préconisation médicale, il est important de ne pas hésiter à engager un recours.

➤ Accidents de service - RSST - Fiches de signalement :

Depuis la dernière formation spécialisée, trois incidents ont été signalés : deux accidents liés au trajet et un accident de service. La direction tient à rappeler que dans ce type de situation (arrêt de

travail lié à un accident du travail), il n'y a pas de jour de carence. L'agent continue à percevoir 100% de son traitement.

Concernant les fiches de signalement depuis la dernière FS, cinq signalements ont été effectués. La majorité d'entre eux sont actuellement en cours de traitement au niveau de l'assistant de prévention, et la direction confirme avoir pris les mesures nécessaires pour ceux qui ont déjà été traités.

➤ **Exercices d'évacuation :**

La Direction rappelle, concernant le *point de rassemblement*, que les guides et serre-films doivent acquérir le réflexe de revêtir leur gilet fluo pour être identifiables. Ils doivent spontanément se diriger vers le responsable d'évacuation pour l'informer des causes de l'évacuation (si elles sont connues) et lui indiquer s'il reste des personnes dans les locaux notamment dans les sanitaires. La fonction de responsable d'évacuation est assurée par le porteur du gilet vert sérigraphié "responsable d'évacuation" (le gestionnaire de site, l'adjoint ou un cadre présent).

Les simulations d'évacuation se sont déroulées de manière efficace et dans des conditions optimales. Les guides et serre-films ont fait un rapport précis au responsable de l'évacuation, qui a pu rapidement confirmer s'il restait des personnes à l'intérieur des locaux.

➤ **Point sur les travaux en cours et à venir :**

Sur le site de la Direction, 4 Place de la République :

- Le chantier de réinstallation du PRIE et du SIE de Strasbourg a débuté mi-septembre 2025. La fin du chantier est annoncée pour la fin décembre 2025. L'emménagement du SIE est programmé sur 3 jours à compter du 12 janvier 2026.
- Les travaux de réaménagement de la cour intérieure du bâtiment ont débuté mi-septembre. La fin du chantier est annoncée pour fin janvier 2026.
- Le couloir du 1er étage (RH CBR) fait l'objet de travaux de remise en peinture depuis le 20 novembre pour une période d'environ 3 semaines.
- Pour la création d'un espace de restauration dans l'ancien logement du concierge, le marché de travaux vient d'être publié sur le portail des marchés publics.
- Des travaux de sécurisation des façades et balcons ont été réalisés par la société Meazza-Gide en novembre.

Sur le site de Strasbourg Neudorf, rue Simonis :

- Les devis ont été validés pour changer la porte d'accès du personnel des amendes et installer au sein de la Trésorerie une porte permettant d'isoler les bureaux des flux d'usagers sortants le midi. L'entreprise n'a pas encore communiqué la date d'installation.
- Un devis a été validé pour modifier les boutons du SAS de l'entrée de la trésorerie amende.
- Un devis a été validé pour changer la porte d'accès du personnel de la cantine.

Sur le site de Strasbourg Vosges :

- La rénovation du bloc sanitaire en sous-sol à proximité des espaces de stationnement pour les vélos est achevée.
- La DBLI vient de recruter un maître d'œuvre pour mener les travaux de réaménagement des espaces de travail au rez-de-chaussée et au 1er étage, pour accueillir la trésorerie des Hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS) et la création d'espaces communs complémentaires dans le bâtiment.

Sur le site de Haguenau :

- Les travaux d'isolation du site vont débuter en janvier 2026.

Sur le site de Wissembourg :

- Le devis a été validé pour installer une porte destinée à séparer l'espace accueil des usagers et le couloir qui dessert les bureaux des agents.

Sur le site de Saverne :

- Le devis a été validé pour installer une porte destinée à isoler les guichets caisse.

➤ Point amiante :

Concernant l'amiante, un tableau de synthèse a été communiqué aux organisations syndicales afin de suivre l'évolution des recherches, des repérages et du traitement de l'amiante sur les sites domaniaux.

2) Avenir du Pôle de Contrôle et d'Expertise (PCE) :

Une réunion s'est tenue le jeudi 11 décembre sur le site de Strasbourg Neudorf en présence des agents du PCE, ainsi que M. Daas et les responsables des divisions du contrôle fiscal, RH, et Stratégie venus répondre à leurs interrogations quant à la restructuration prévue au 01/09/2026 (qui pour rappel a été imposée au niveau national).

Le service va passer d'un effectif de 29 (2 A+, 17 A, 10 B) à 16 (1 A+, 10 A, 5 B), avec une perte d'un A+ et le gain d'un A. Le reste des agents se voit proposer de suivre les missions transférées dans d'autres structures :

- transfert d'un A en direction à la DAJC
- transfert de 2 A à la DIRCOFI à Metz
- transfert de 2 A et 2 B au SIE de Strasbourg
- transfert de 2 A et 1 B au SIE de Haguenau
- transfert de 1 A au SIE de Molsheim
- transfert de 2 A à la Brigade de lutte contre la fraude

Ces transferts se feront via le mouvement de mutation local (sauf Dircofi) avec une priorité sur ces missions.

Les agents ont obtenu des réponses à leurs différentes interrogations concernant cette restructuration.

3) GT sur les conditions de vie au travail :

Sous l'impulsion des organisations syndicales, la direction locale a accepté de relancer l'organisation d'un groupe de travail sur le thème des conditions de vie au travail, sujet préoccupant. Une première réunion s'est tenue le 20 novembre qui a permis de discuter du budget, des marges d'action, du calendrier et de la périodicité à tenir.

Il a été décidé à l'unanimité :

- pour l'état des lieux, de reprendre le recensement et l'analyse du *Document unique d'évaluation des risques professionnels* (DUERP)

- de travailler sur un nombre limité de thématiques et de se concentrer sur les choses sur lesquelles il est possible d'agir et de changer concrètement (de ne pas aborder les thèmes sur lesquels l'on n'a pas de prise localement)

- de privilégier la thématique des risques psycho-sociaux, qui est largement mise en exergue par le DUERP (incivilités, manque de reconnaissance,...)
- d'aller au-delà des seules formations proposées, qui ne sont pas suffisantes.

Rappel des six dimensions des *risques psycho-sociaux* :

- les exigences du travail (quantité, complexité, pression, conciliation vie personnelle/vie professionnelle)
- les exigences émotionnelles (risques d'agression verbale ou physique)
- l'autonomie et les marges de manœuvre (possibilité de donner son avis, d'exprimer ses attentes, d'être écouté...)
- les rapports sociaux au travail et reconnaissance au travail (coopération entre collègues, sentiment d'utilité, soutien, signes de reconnaissance....)
- les conflits de valeur
- l'insécurité (évolutions du cadre de travail, réorganisations...)

L'objectif de ce groupe de travail, avec des réunions environ toutes les 6 semaines, est d'aboutir à des mesures concrètes d'ici fin juin 2026.

La CFTC répondra présente à ce groupe de travail et fera porter votre voix ; n'hésitez pas à nous faire des remontées sur ces thématiques !

**Nous restons pleinement mobilisés pour porter vos demandes auprès de la direction
N'hésitez pas à nous solliciter pour répondre à toutes vos questions**

La section locale de la CFTC Bas-Rhin vous souhaite ainsi qu'à vos proches de très belles fêtes de fin d'année !

